CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

D'ESCHASSERIAUX aîné,

Sur des mesures de salut public.

Séance du 24 messidor an 7.

Représentans du peuple,

Je crois que le moment est venu où vous devez ajouter encore quelques mesures à celles que vous avez déja prises pour sauver la patrie des dangers qui la

menacent. L'ennemi s'avance : le territoire de nos alliés est déja en son pouvoir ; nos frontières sont menacées ; l'inquiétude est dans l'esprit des républicains : la joie et l'espérance perfides sont entrées dans le cœur des ennemis de la République. Jusqu'à quand resterons-nous dans cette incurie mortelle, et présenterons-nous dans l'intérieur la sécurité profonde et l'image de la paix, tandis que tout doit retentir des apprêts terribles de la guerre ? Devons-nous attendre que l'ennemi soit entré sur notre territoire ; attendrons-nous qu'il ait détruit nos propriétés et nos familles ; attendrons-nous qu'il vienne déchirer notre patrie en lambeaux et proclamer l'odieuse royauté sur les cadavres de tous les amis de la liberté ?

Représentans du peuple, sans s'alarmer de nos dangers, il ne nous est plus permis de les voir d'un œil tranquille. En 1789 il ne fallut qu'un signal des représentans de la nation pour faire lever et armer dans un instant tous les citoyens d'un bout de la France à l'autre, et la liberté, que le despotisme alloit dévorer dès sa naissance, fut sauvée. Après le dix août, lorsque l'ennemi envahissoit nos frontières, et qu'il falloit créer une armée pour nous défendre, une éloquente voix sortie du sanctuaire des lois, et faisant retentir dans toute la France les dangers de la patrie, précipita tout-à-coup sur l'ennemi des bataillons nombreux : l'ennemi fut vaincu et chassé du territoire sacré de la République.

A une autre époque où la trahison d'un général avoit ouvert aux puissances coalisées ce même territoire, et mis en son pouvoir quatre de nos places fortes, la voix des représentans du peuple et de la patrie en danger se firent entendre, et les hordes nombreuses de nos ennemis disparurent du sol de la France : d'où venoient cet enthousiasme d'alors, ces miracles du génie républicain, et d'où vient

cette espèce d'apathie qui semble nous endormir aujourd'hui sur nos périls ? Représentans, il faut enfin sortir de cette sécurité dangereuse : ils existent encore ces moyens de puissance et de gloire nationales ; il vit encore au fond des ames cet enthousiasme qui étonna le monde : il faut les ranimer, les développer. Imitez le génie de vos prédécesseurs, qui n'eurent besoin que de se mettre à la hauteur des dangers pour les vaincre. Vous venez de détruire une tyrannie, qui avoit frappé de mort tous les élémens de prospérité et de grandeur nationale, et sembloit appeler la destruction sur notre malheureuse patrie ; vous avez renversé presque sans effort ce triumvirat qui avoit offert le scandale d'un gouvernement naissant, marchant au-dedans à l'usurpation sur les débris des libertés nationales, et sacrifiant au-dehors la sûreté de la nation, l'indépendance de nos alliés à une politique digne des temps les plus corrompus des derniers règnes. Rien ne résistera au-dehors à vos efforts ; vos ennemis seront vaincus, leurs projets renversés, si, dans ces circonstances graves, nous nous montrons, comme je l'espère, dignes de la grande nation que nous représentons ; mais le temps presse : en même temps que nous organisons nos moyens de défense, il ne faut rien dissimuler ; il faut dire au peuple français qu'il ne peut retrouver son salut et sa gloire que dans un de ces mouvemens sublimes qui le firent tant de fois triompher de ses ennemis : c'est à vous de produire ce mouvement avec énergie et sagesse, de donner l'élan patriotique à tous les citoyens, et de ramener ces temps glorieux où chaque français devint une puissance, chaque contrée de la République une nation, et une nation invincible.

Parmi les moyens qui peuvent sauver un peuple des grands dangers, il en est que le besoin des circonstances appele ; c'est une forte armée, vous y avez

déja pourvu ; il en est que le sentiment inspire : c'est l'esprit public ; il en est d'autres que la politique et l'expérience apprennent : ce sont les moyens de le créer et de le diriger. Les intérêts les plus chers du peuple, sa sûreté, sa gloire, voilà les ressorts que la législation et le gouvernement doivent ressaisir dans les temps de crise publique.

Après la bataille de Cannes, la consternation fut dans Rome : le sénat de ce peuple, le premier sénat du monde dans ses maximes d'état et dans les maux de la patrie, imagina un de ces moyens de rallier à la patrie, de remonter l'énergie des Romains : on courut au capitole, on prêta, devant les statues des dieux, devant l'image de ses ancêtres, un serment solemnel de mourir ou de vaincre l'ennemi ; dès cet instant Rome fut sauvée, ses destinés sont devenues immortelles.

Représentans du peuple, dans peu de temps nous touchons au 10 août ; je voudrois qu'à cette époque célèbre, pleine des souvenirs, de courage et de gloire d'un grand peuple, à l'exemple des romains, chaque français, en célébrant la chûte d'un trône, en prononçant une haine éternelle à la royauté, jurât sur ses armes, en présence de ce qu'il auroit de plus cher et de plus respectable, de vivre libre ou de mourir. Ce serment ne ressembleroit point à ces actes oiseux que l'on à demandés jusqu'ici aux opinions et aux consciences. Prononcé en face de l'ennemi et du danger, il seroit un des traits les plus marquans de la révolution, et un de ceux qui ont le plus distingué les peuples libres. C'est dans les circonstances difficiles qu'il faut donner de la hauteur et de la trempe aux ames ; c'est lorsque tout a concouru à les affaisser qu'il faut les relever avec énergie.

Mais la politique et la justice vous demandent de joindre à ce serment un autre moyen d'esprit public et de dévouement. A côté de l'obligation que vous imposez à

chaque citoyen de servir son pays, vous devez placer une récompense nationale. Lorsque la République sera délivrée de ses dangers, il entre, je pense, dans le cœur de chacun de vous, d'acquitter envers le soldat de la patrie la récompense que vous lui avez promise; mais il est aussi une récompense morale que vous devez lui décerner. Ce besoin d'estime publique, ce sentiment de la gloire se trouvent toujours naturellement placés dans le cœur du citoyen généreux qui se dévoue pour son pays: le nom de l'homme qui meurt sur le champ de bataille ne doit point être perdu pour la postérité : citoyens représentans, je vous soumetterai mes idées à cet égard.

Mais il faut aller à l'objet le plus pressant, ce sont les armes. Notre dénuement et les crimes de ceux qui l'ont opéré ont retenti à cette tribune; l'ennemi le sait: s'il faut que la France devienne un camp, que chaque citoyen soit armé, il faut aussi qu'elle soit couverte d'ateliers; le comité de Salut public arma quatorze armées en deux ou trois mois. Eh bien ! que les arts du génie qui enfantèrent cette prodigieuse création soient encore appelés par le Directoire ; que le législateur leur donne la première impulsion, vous verrez bientôt sortir les ateliers où se forgea la foudre républicaine qui terrassa tant de fois l'ennemi; bouillonner dans les arsenaux l'airain qui a détruit ses places et ses phalanges, et la République présenter partout un front formidable. Je pense que vous devez créer une administration particulière, qui s'occupera sans relâche de la fabrication des armes ? La République s'est confiée jusquà présent à des fournisseurs qui l'ont mal servie et l'ont trompée, vous ne devez plus faire reposer sur eux un des premiers objets de défense. Je pense aussi que la prudence doit vous faire mettre une prohibition de sortie sur les matières nécessaires à la guerre ; il ne faut pas laisser à nos ennemis les moyens de nous désarmer.

Dans cette grande crise nationale, où il s'agit du sort des Républiques, vous ne séparerez pas votre cause de vos généreux alliés : n'est-elle pas commune ? Leur sang n'a-t-il pas coulé avec celui de nos soldats pour la défense de la liberté ? N'ont-ils pas aussi commis un grand crime aux yeux des puissances coalisées, celui de vouloir être libres ? Ah ! il faut que les mesures d'énergie que vous allez prendre retentissent aussi chez nos alliés. Leur ame a été courbée un instant par la tyrannie et le malheur, mais elle n'est pas abattue... Leur cœur cœur est encore à vous, parce qu'il est à la liberté ! La force, un instant, leur a enlevé cette liberté ; mais le jour n'est pas éloigné où le sang des républicains, versé sur leur territoire, enfantera des héros et des vengeurs : j'en atteste les efforts généreux avec lesquels ils se débattent dans le moment contre les fers que la coalition voudroit leur donner ; leurs espérances et leurs regards se tournent vers le Corps législatif, vers vous, représentans, qui êtes l'ame et la pensée d'une grande nation. Mais ils vous demandent vengeance de ces agens avides et cruels qui les ont opprimés, qui les ont dévastés, qui, au lieu de leur porter l'amour du nom français, ont tout fait pour leur en inspirer l'horreur. Ils vous demandent vengeance de ces hommes qui ont fait plus de mal à la cause des peuples que la coalition des rois. Prononcez-vous enfin, législateurs ; levez-vous tous pour venger l'injure de vos alliés ; vous leur avez promis : justice pour eux, et ils embrasseront notre cause avec ardeur. Faites plus encore, pour ces Républiques que vous avez créées, qui sont sorties pour ainsi dire de votre sein, qu'une déclaration solemnelle, prononcée à cette tribune, mette à l'avenir leur indépendance et leur constitution sous la sauve-garde de la nation française : vous aurez fait un grand acte de politique, et vous vous les attacherez à jamais.

Citoyens représentans, vous avez déja organisé, de concert avec le Directoire, les grands moyens de défense nationale ; dans peu de temps vos conscrits seront armés et vos armées complètes : ne doutons pas du zèle des citoyens à faire encore pour la patrie, pour la sûreté de leurs propriétés et de leurs familles, les sacrifices que la loi va leur demander. Les moyens que je vais vous proposer tendent à développer particulièrement ce grand caractère d'esprit public dont la République a besoin dans ce moment. C'est des mesures combinées de sagesse, de vigueur et de politique que renaîtront son salut et son triomphe.

Non, la République ne périra pas!

Non, ils ne sont pas passés ces jours d'enthousiasme, de dévouement et de grandeur nationale, où tous les Français n'avoient qu'un sentiment, celui de la liberté, où les dons et tous les sacrifices venoient au-devant des besoins de la patrie, où chaque citoyen se disputoit l'honneur d'aller au combat, où la jeunesse quittoit en chantant ses cités et ses hameaux, où l'on entendoit retentir par-tout les hymnes de la victoire, où une égale et bouillante ardeur civique embrasoit du même feu tous les citoyens, toutes les administrations. Non, elle n'est point éteinte dans le cœur des hommes libres cette ardeur civique! Représentans, elle attend votre voix pour reparoître dans toute sa force et toute sa beauté.

Naguère elle se déployoit comme une flamme du sein de la République pour aller embraser nos armées, et les rendre invincibles. Pourquoi faut-il que ce soit aujourd'hui nos armées qui nous en donnent l'héroïque exemple ! Représentans, les voyez-vous réduits à lutter dans un nombre inférieur contre des ennemis nombreux, nos soldats combattre un contre trois, forcés de disputer pied à pied des terreins qu'ils emporteroient en chantant, s'ils égaloient leurs enne-

mis ; tous les jours placés sur de nouveaux champs de bataille, arracher la victoire par lambeaux, ou forcés de subir des revers ! Jeunes conscrits, c'est à vous aussi que ma voix s'adresse : quels prodiges ne feriez-vous pas, si vous aviez sous les yeux le touchant spectacle de vos frères se dévouant ainsi pour leur pays ; avec quelle ardeur vous vous précipiterez dans leurs rangs pour rivaliser de courage et leur disputer la victoire !

Aux armes, conscrits, c'est la patrie, c'est la loi, ce sont vos frères, c'est la victoire qui vous appellent : d'autres champs de Fleurus, d'autres journées de Lodi et d'Arcole vous attendent.

Républicains, qui n'êtes pas appelés par la loi à la gloire de combattre l'ennemi, votre intérêt le plus pressant est de seconder de tous vos efforts le courage de nos soldats. Entendez-vous ces chaînes que traînent après eux des armées d'esclaves ? voyez-vous porter devant elles l'étendard et le dogme de l'affreuse royauté ? c'est pour vous que ces chaînes s'apprêtent, si la cause de la liberté succombe. Entendez-vous les paroles sacrilèges de ce ministre dont la célébrité est une des calamités du monde ? Que m'importe, a-t-il dit, l'agrandissement et les conquêtes des Français, c'est leur gouvernement, c'est leur République qu'il faut anéantir. Voilà le projet enfanté dans les cabinets de la coalition armée contre vous.

Eh bien ! lisez, si vous êtes vaincus, vos destinées dans le massacre de nos plénipotentiaires à Rastadt ; lisez vos destinées dans le sort de cent mille familles républicaines tombant en Italie sous la rage d'un féroce vainqueur ! Hommes libres, si la liberté pouvoit périr, au lieu du touchant spectacle des républiques que nous offre l'occident de l'Europe, nous ne léguerions à nos infortunés descendans que la rage des tyrans, des chaînes éternelles, des malheurs et des larmes.

Et quel est donc le Français qui peut soutenir l'idée de voir encore un barbare ennemi ravager nos campagnes? qui peut voir sans indignation cet ennemi délibérer dans ses conseils sur la destruction de nos lois, sur le partage de nos dépouilles? Armées françaises, vous répondrez à cet insultant espoir.

Représentans, je finirai par quelques réflexions d'expérience. Ce n'est point dans le cours paisible de leurs prospérités, que les nations se montrent grandes et magnanimes, c'est au milieu des obstacles et des dangers qu'elles ont à surmonter. Les jours de gloire des nations sont ceux où elles ont eu, comme nous, à combattre pour être libres, et à se dévouer pour une patrie. Nous avons, depuis la révolution, parcouru avec éclat plusieurs de ces grandes époques; la fortune semble ne nous avoir préparé des revers que pour nous faire paroître plus grands peut-être; mais rappelons-nous que si elle sauve quelquefois les empires, c'est aux peuples à la seconder par leur union, par leur courage et leur génie.

PROJET DE RÉSOLUTION.

ARTICLE PREMIER.

Le Corps législatif déclare qu'il met sous la sauvegarde et la loyauté de la nation française la constitution et l'indépendance de ses alliés. Elle confie leur défense au courage de ses armées.

II.

Tout attentat qui aura été porté à l'indépendance et à la constitution des alliés de la nation française; toute vexation ou concussion exercée sur son territoire sera poursuivie et punie comme crime de lèze-nation et de violation du droit des gens.

III.

Le peuple français est déclaré nation armée. En conséquence tout citoyen, depuis seize jusqu'à cinquante ans, sauf les exceptions qui seront déterminées, sera tenu de se pourvoir d'une arme pour défendre sa liberté contre les ennemis extérieurs de la République. Tout citoyen, jusqu'à la paix, sera tenu de se présenter avec ses armes tous les mois devant les autorités constituées de sa commune.

IV.

Le 10 thermidor, il sera prêté dans toute la République un serment de *haine aux ennemis coalisés.* Tout Français jurera de ne jamais abandonner le poste où la patrie l'appellera, de mourir ou de vivre libre. Ce serment sera prêté le même jour dans toutes les sociétés s'occupant de questions politiques : par toutes les autorités constituées. Il sera appelé *serment à la patrie.*

V.

Il sera créé une administration particulière qui s'occupera sans relâche de toutes les mesures nécessaires à la confection des armées ; le Directoire exécutif est chargé de sa formation, de la nomination de ses membres, et d'activer les moyens de ses travaux.

VI.

L'exportation de toutes les matières nécessaires à la fabrication des armes est défendue : il sera adressé un message au Directoire exécutif pour lui demander de déterminer ces matières.

VII

Les personnes atteintes par les lois du 3 brumaire et 9

frimaire, résidant dans les départemens les plus voisins des frontières, qui deviendroient par des événemens le théâtre de la guerre, seront mis sous la surveillance des autorités constituées : les biens de ceux qui seroient convaincus de complicité avec l'ennemi seront mis à l'instant sous le séquestre.

VIII.

Les noms des généraux vainqueurs et des armées victorieuses seront proclamés solemnellement dans les fêtes publiques.

IX.

Il sera formé un livre national appelé *les Annales de la République*. Les noms de tous les braves qui auront fait la guerre de la liberté y seront honorablement inscrits. Ce livre national sera déposé aux archives de la République ; il sera porté dans toutes les fêtes publiques par le président du directoire, et remis sur l'autel de la patrie. Là, au nom de la nation, il prononcera ces paroles : « La patrie recommande à la » reconnoissance et à l'amour de la postérité les noms » de tous les braves qui ont servi leurs pays, et qui sont » morts en combattant pour lui. »

X.

Le Corps législatif appelle le patriotisme et l'énergie de tous les citoyens à la défense de l'Etat.

XI.

La République française est l'asyle de tous les républicains chassés de leur patrie par les armées coalisées.

X I I.

Le Directoire exécutif rendra tous les mois, jusqu'à la paix, compte de la situation intérieure et extérieure de la République.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Messidor an 7.